



L a u s a n n e

A Mesdames et Messieurs les membres  
Conseil communal  
1002 Lausanne

Lausanne, le 7 juillet 2015  
FIPAV – C. 35/38 - mb

**Question n° 38 de M. Jean-Luc Laurent déposée le 2 juin 2015 « Merci pour les chiens »**

**Rappel de la question**

*Un parc d'éducation canine (PECL) a été installé non loin des rives du lac de Vidy par la ville de Lausanne. Cet espace a été divisé en deux zones, l'une réservée au Bureau d'intégration canine et de la police des chiens (BICan), l'autre ouverte au public, ceci pour la plus grande satisfaction des utilisateurs.*

*Toutefois, lors de chaque arrivée d'un chien dans la zone publique, les chiens laissés en liberté se précipitent vers la porte et si le nouvel arrivant n'est pas extrêmement attentif, ceux-ci risquent de s'échapper sur la voie publique*

*Dans un souci d'amélioration des installations existantes, ne pensez-vous pas qu'il serait opportun que la ville de Lausanne installe un double portail à l'entrée de la zone publique, formant ainsi un sas qui empêcherait les chiens de s'échapper ?*

**Préambule**

Initialement inauguré au printemps 2006 aux Prés-de-Vidy, le parc d'éducation canine de la Ville de Lausanne (PECL) a été mis à la disposition du public concerné afin d'y parfaire, notamment, l'éducation des chiens. Déplacé au sud du giratoire de la Maladière dès le mois de juillet 2010, il offre actuellement une surface totalement sécurisée, d'environ 1900 m<sup>2</sup>, accessible tous les jours de l'année, 24 h/24 h.

Aujourd'hui, la fréquentation de ce lieu privilégié et unique dans le canton de Vaud est relativement importante dans la mesure où il n'est pas rare d'observer la présence conjointe de quinze à vingt chiens. Il est vrai que certains d'entre eux présentent des défaillances dans leur capacité à répondre au rappel, motif pour lequel leurs propriétaires ne préfèrent les lâcher qu'à cet endroit afin de respecter les dispositions fédérales en relation avec la protection des animaux, lesquelles et s'agissant des chiens, précisent qu'ils doivent pouvoir s'ébattre librement chaque jour.

**Municipalité de Lausanne**

Secrétariat municipal  
place de la Palud 2  
case postale 6904  
CH-1002 Lausanne  
tél. ++41 21 315 22 15  
fax ++41 21 315 20 03  
[municipalite@lausanne.ch](mailto:municipalite@lausanne.ch)

Inévitablement et malgré la surveillance régulière exercée par le Bureau d'intégration canine et de la police des chiens (BICan), un tel rassemblement de canidés est générateur d'incidents. Ceux-ci sont toutefois relativement peu nombreux et, à ce jour, se sont limités à des agressions intraspécifiques, soit entre congénères.

A la connaissance du BICan, la situation crainte par le questionneur ne s'est fort heureusement jamais produite. Même si elle devait survenir, il convient de se souvenir que l'entrée du PECL se situe sur un tronçon interdit à la circulation et que la proche avenue Pierre-de-Coubertin est limitée à 30 km/h, ce qui limite clairement les risques en cas de conflit entre un chien et un véhicule.

### Réponse de la Municipalité

*Dans un souci d'amélioration des installations existantes, ne pensez-vous pas qu'il serait opportun que la ville de Lausanne installe un double portail à l'entrée de la zone publique, formant ainsi un sas qui empêcherait les chiens de s'échapper ?*

Au vu de ce qui précède et dans la mesure où la fréquentation du PECL voit la présence régulière de chiens ne présentant peu ou pas de dispositions au rappel, la Municipalité convient que les conditions de sécurité au profit des occupants du PECL peuvent être encore améliorées, à titre préventif. A cet effet, la Municipalité fera procéder aux travaux préconisés.

Au nom de la Municipalité :

La vice-syndique  
Florence Germord

La secrétaire a.i. :  
Sylvie Ecklin

